



Compte-rendu du CDEN carte scolaire du 21 février 2018

Table des matières

Bilan des mesures

Dispositif Blanquer « 100 % réussite » Dédoublings des CP-CE1 en REP et REP+

Ecoles en difficulté

ULIS

Remplaçants

Seuils d'ouverture et de fermeture

Bilan des mesures

FO a suivi et défendu les dossiers de 45 écoles.

La dotation 2018 de la Haute-Garonne est de 130 postes (au prix de dizaines de fermetures de postes dans les autres départements de l'académie).

La nouvelle IA a décidé de ne pas revenir sur les décisions de son prédécesseur. Elle a acté une ouverture, 2 ouvertures conditionnelles et a transformé 2 fermetures en blocages. Elle étudiera toutes les situations des écoles et leurs revendications pour la phase suivante de la carte scolaire, en juin.

Les décharges de direction exceptionnelles, les postes de remplaçants ou les UPE2A seront étudiés en septembre en fonction du reliquat des ouvertures de classes.

Ouvertures de classes (véritables ouvertures, sans compter les transferts d'une école à l'autre) :

- 43 ouvertures de classes
- 48 dédoublements CP-CE1
- 20 postes divers (9 ULIS ; 2 ZIL REP+ ; 1 poste en ITEP ; 3,5 UPE2A ; 1 animateur informatique ; 1 maître E ; 1 référent de scolarité ; 2 conseillers pédagogiques)

Ouvertures conditionnelles (une ouverture conditionnelle n'est pas une ouverture, le poste n'est pas créé, l'IA recomptera les effectifs en mai et ouvrira éventuellement) : 18

Fermetures et blocages (un blocage est une fermeture, le poste paraît au mouvement, l'enseignant participe au mouvement avec une mesure de carte scolaire, l'IA recompte en juin et éventuellement revient sur sa décision de fermer) :

- Classes : 52
- Postes divers : 19 (13,5 PDMQDC ; 4 ETP décharges de maîtres formateurs ; 1 maître ressources littérature ; 0,5 animateur enfants du voyage)

Vote des organisations syndicales :

Contre : FO, FSU, UNSA

Abstention : CFDT

Dispositif Blanquer « 100 % réussite » Dédoubléments des CP-CE1 en REP et REP+ :

Derrière l'annonce de 3 881 postes pour le primaire, la réalité est toute autre : sur ces 3 881 postes, 3100 seront absorbés par le dispositif des CP et CE1 « 100 % réussite » en éducation prioritaire, le ministère ayant confirmé sa volonté pour la rentrée 2018 de dédoubler tous les CP en REP et les CE1 en REP+ « *partout où c'est possible* ».

Cet état de fait a des conséquences très concrètes dans notre département.

Cette mesure se fait à moyens constants donc en ponctionnant une grosse partie de la dotation départementale qui devrait servir à ouvrir des classes ou des postes de remplaçants, et en supprimant de nombreux postes déjà existants. Elle va donc provoquer mécaniquement une augmentation des effectifs et une aggravation des conditions de travail dans les écoles non situées en REP ou REP+ et dans les classes autres que CP et CE1 des écoles classées en éducation prioritaire. Elle se fait au détriment des autres niveaux, qui voient le dispositif REP ou REP + disparaître complètement pour eux, avec l'augmentation des effectifs au-dessus des seuils éducation prioritaire et la disparition des PDMQDC.

Dans 3 écoles de Toulouse, le résultat de la mesure Blanquer, c'est de supprimer un enseignant dans l'école ! Le dédoublement se fera sans ouverture et le PDMQDC est supprimé.

Cette mesure est une cause de déréglementation puisqu'elle remet en cause la libre répartition des élèves dans les classes arrêtée par le directeur, après avis du conseil des maîtres (art 2 du décret de 89) ;

En cas de problèmes de locaux, les enseignants soit se verront imposer de la co-intervention forcée, remise en cause du principe un enseignant une classe une salle de classe, soit subiront des conditions de travail indignes, avec des bricolages de type « classes en préfabriqué », cloisons pour séparer une salle en deux...

L'IA estime que les classes dédoublées peuvent fonctionner comme cela pendant les 2/3 du temps et qu'1/3 du temps peut être consacré à la polyvalence au sein de l'équipe. Il y aura beaucoup de décroisements à faire.

Elle fait peser sur les épaules des enseignants une pression supplémentaire avec l'exigence du « 100% réussite ».

Elle déséquilibre la proportion des enseignants de cycle 2 et de cycle 3 et elle augmente tellement le nombre de collègues qu'ils ne rentrent plus dans la salle des maîtres.

Sur la question de l'augmentation des effectifs dans les niveaux non dédoublés, l'IA répond que ça n'est pas gênant puisqu'ils ont bénéficié de l'aide du PDMQDC auparavant. Pour les années futures, l'IA part du principe que tous les élèves sortant du CE1 sauront lire et maîtriser la langue, donc l'abaissement des effectifs ne sera plus nécessaire. Les collègues savent que ce n'est pas aussi simple.

Rappel de la déclaration FO : le « slogan » « 100% réussite » fait peser sur les épaules des enseignants une responsabilité intenable ; les professionnels savent parfaitement que la mise en œuvre d'un enseignement adapté avec des professionnels qualifiés est parfois nécessaire.

Possibilités de dérogation aux 12 en CP et CE1 :

FO : Puisque la loi prévoit que c'est au directeur d'école de répartir les moyens d'enseignement après avis du conseil des maîtres, peut-il décider d'augmenter les effectifs des CP et CE1 afin d'alléger les autres niveaux ?

IA : Cela peut s'étudier dans des circonstances exceptionnelles avec l'IEN. Je suis opposée aux doubles niveaux CP-CE1.

Ecoles en difficulté

(Inclusions forcées, population scolaire de type REP sans les moyens REP)

FO défend la situation d'écoles qui sont en souffrance à cause des problématiques conjointes de forts effectifs avec de grosses difficultés d'apprentissage et de nombreux problèmes de comportement des élèves. FO appuie les revendications des collègues (ouvertures, PDMQDC, UPE2A...).

L'IA répond qu'elle va étudier toutes les situations pour le mois de juin et acte déjà une ouverture conditionnelle pour l'une d'entre elles.

ULIS

9 ULIS sont créées cette année (Toulouse Grand Selve, Toulouse Jean Macé, Launaguet Arthur Rimbaud, Auterive Emile Zola, St-Gaudens La Résidence, 4 autres implantations à définir). FO demande la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs.

Rappel de la déclaration FO : Alors que les dégâts de l'inclusion scolaire systématique ne font que s'accroître, alors que les structures spécialisées (SEGPA, EREA, ITEP, IME...) sont toujours plus menacées, nous prenons acte de l'ouverture de 9 ULIS et d'un poste en ITEP. Mais face à l'augmentation du nombre d'ULIS et du nombre d'élèves accueillis par ULIS, FO rappelle qu'elles n'ont pas vocation à accueillir les élèves dont la MDPH notifie qu'ils doivent être scolarisés en établissement spécialisé. Leur droit aux soins et au type de scolarisation dont ils ont besoin doit être respecté.

Remplaçants

FO : En quoi la décision de fusion des remplaçants va-t-elle améliorer les problèmes de remplacement dans notre département ? FO s'oppose à cette mesure.

IA : Cela va simplifier la gestion du remplacement qui va passer aux circonscriptions et ne sera plus centralisé à Toulouse en ce qui concerne les brigades. Je créerai éventuellement des postes de remplaçants en septembre en fonction de ce qui restera de la dotation.

Rappel de la déclaration FO : Nous demandons l'annulation de la fusion des remplaçants : en ne respectant pas les spécificités des différents types de remplacement et en menaçant l'existence des remplacements courts, cette proposition détériorera inévitablement les conditions de travail des collègues, remplaçants ou non. Il est urgent de créer des postes si l'on veut améliorer la situation du remplacement !

Seuils d'ouverture et de fermeture

IA : Les seuils n'existent pas dans les textes. Je préfère parler de repères d'encadrement.

FO rappelle que les repères d'encadrement en vigueur dans notre département sont parmi les plus mauvais de France, et le plus élevé en maternelle. Nous revendiquons une baisse sensible des effectifs dans les classes et n'accepterons pas que ces repères d'encadrement déjà inacceptables soient dépassés, dégradant encore les conditions de travail. Nous continuerons à défendre toutes les revendications des collègues à partir des situations des écoles, quels que soient leurs effectifs.

